

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

21_HQU_63 - Question orale Alain Bovay - Prestations retirées aux communes et centralisées de l'Etat de Vaud à Lausanne.

Séance du Grand Conseil du mardi 4 mai 2021, point 2.9 de l'ordre du jour

Texte déposé

La constitution des dossiers étrangers, la délivrance des permis de séjour aux administrés et les demandes de permis frontaliers sont des compétences jusqu'ici déléguées par le canton aux communes.

Au 01.07.2021, le passage des permis de séjour au format carte de crédit pour les étrangers (PA19) a des répercussions sur les prestations et postes de travail dans les communes et pour la population.

Cette « digitalisation » ne doit pas être synonyme de centralisation cantonale des prestations au détriment de la proximité, réduisant les synergies locales. S'ajoute notamment des pertes de revenus pour les communes et des répercussions sur l'emploi.

J'interpelle ainsi le Conseil d'Etat sur la problématique de centralisation des prestations de l'Etat de Vaud à Lausanne.

Ainsi, pour quelle raison le conseil d'Etat ne retient qu'une solution de mise en œuvre centraliste (Etat civil/PA19/frontaliers) alors qu'il aurait pu répartir ces tâches dans les villes ou régions à l'instar du Valais ?

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!'));

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)